



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO  
Direction du travail

CH-3003 Berne, DA /SECO/bkd

Aux associations faïtières de l'économie  
qui œuvrent au niveau national et autres  
organisations

Notre réf.: bkd  
Berne, le 15 février 2016

#### **Audition**

#### **Modification de l'ordonnance 2 relative à la loi sur le travail (OLT 2) – Dispositions spéciales pour les entreprises de traitement de produits de l'agriculture**

Madame, Monsieur,

Ces dernières années, en raison de l'évolution des processus de travail et de la demande en produits frais, la nécessité d'étendre l'ampleur du travail du dimanche ne nécessitant pas d'autorisation s'est fait ressentir dans le domaine de l'agriculture. Cette augmentation a été rendue possible il y a quelques années par le biais d'une autorisation globale conclue entre l'Association Suisse du Commerce Fruits, Légumes et Pommes de terre (Swisscofel), les partenaires sociaux et le SECO. Les réglementations de cette autorisation ayant fait leurs preuves, il s'avère opportun de les introduire dans le droit ordinaire.

Vous trouverez le projet de révision et les explications correspondantes en annexe de notre lettre.

Nous vous prions de nous adresser votre prise de position d'ici au

**6 mai 2016**

à l'adresse suivante:

**Secrétariat d'Etat à l'économie SECO  
Protection des travailleurs  
Holzikofenweg 36  
3003 Berne**

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO  
Deborah Balicki  
Holzikofenweg 36, 3003 Berne  
Tél. +41 58 462 29 36, fax +41 58 462 78 31  
deborah.balicki@seco.admin.ch  
www.seco.admin.ch

Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3). Nous vous prions donc de nous envoyer votre prise de position également par voie électronique (une version Word serait la bienvenue), à l'adresse suivante : [abas@seco.admin.ch](mailto:abas@seco.admin.ch).

Des exemplaires supplémentaires des documents relatifs à l'audition sont disponibles en recourant au lien <http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html>.

---

En vous remerciant d'avance pour votre collaboration, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Secrétariat d'Etat à l'économie



Boris Zürcher  
Chef de la Direction du travail

Annexes:

- °projet de révision de l'ordonnance (d, f, i)
- rapport explicatif (d, f, i)
- liste des destinataires